
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

11^{ème} réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.37/3/2
Date: 23 avril 2015

Malte, 15-17 juin 2015

Original: Anglais

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé:	Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par la réunion.
Mesures à prendre:	Tel qu'indiqué sous chaque point de l'ordre du jour.
Documents de référence:	REMPEC/WG.37/3/1 et REMPEC/WG.37/3/3.

Introduction

1. La 11^{ème} réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tiendra à Malte du 15 au 17 juin 2015, conformément à la décision de la 18^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles qui avait convenu qu'une réunion des Correspondants du REMPEC se tienne durant le biennium 2014-2015 (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9, Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013).

2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants:

- a) examiner la réalisation du programme de travail du REMPEC depuis la 10^{ème} réunion des Correspondants; et
- b) débattre de, et s'accorder sur le projet révisé de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) ainsi que sur la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2016-2017 qui seront ensuite soumis à la prochaine réunion des Points focaux du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) pour approbation et à la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour adoption.

3. La réunion aura une session conjointe avec la réunion des Points focaux du MED POL le 17 juin 2015 en vue d'examiner le projet de plan d'action pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (communément appelé «Protocole "offshore"») (UNEP(DEPI)/MEDWG.417/5), ainsi que les principaux éléments d'un projet de programme de surveillance et d'évaluation intégrées en lien avec les Objectives Ecologiques (EO) du groupe sectoriel sur la pollution et les déchets (OE5: Eutrophisation, OE9: Contaminants, OE10: Déchets Marins) dans le cadre de l'approche écosystémique (EcAp) (UNEP(DEPI)/MED WG.417/6).

4. Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à la réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs représentant les industries pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime, a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du REMPEC.

5. Pour aider la réunion dans son travail, le REMPEC a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire.

Point 1 de l'ordre du jour **Ouverture de la réunion**

6. La réunion s'ouvrira le lundi, 15 juin 2015 à 09h00 et devrait être clôturée le mercredi, 17 juin 2015 à 17h00.

Point 2 de l'ordre du jour **Organisation des travaux**

2.1 **Règlement intérieur**

7. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

2.2 **Election du bureau**

La réunion sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 **Langues de travail**

8. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors de la réunion. Les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront fournis dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 3 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour**

9. L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.37/3/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à la réunion pour adoption. La réunion sera invitée à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé dans le document REMPEC/WG.37/3/3.

Point 4 de l'ordre du jour **Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 10^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC**

10. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/4 intitulé "*Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 10^{ème} réunion des Correspondants*", qui décrit les activités que le Centre a conduites depuis la dernière réunion des Correspondants qui s'est tenue en mai 2011 à Malte.

La réunion sera invitée à commenter et à prendre note des progrès enregistrés dans la réalisation des activités du REMPEC.

Point 5 de l'ordre du jour **Développements au sein du PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

11. Le représentant du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) fournira des informations sur les principales initiatives prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC. Il abordera, notamment, le 40^{ème} anniversaire du PNUE/PAM, la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée, ainsi que le processus de développement du Programme d'activités intégré de six ans pour la période 2016-2021 (Stratégie à moyen terme) du PNUE/PAM, et le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), qui

doivent être adoptés par la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles provisoirement prévue en février 2016. Le représentant du PAM présentera également les résultats de la révision fonctionnelle du PNUE/PAM et de la coopération entre celui-ci et l'Union européenne.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à les commenter si besoin.

Point 6 de l'ordre du jour **Développements au sein de l'OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

12. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) présentera le document REMPEC/WG.37/6/1 et informera la réunion des derniers développements enregistrés au niveau de l'OMI dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Il abordera, notamment, les récentes activités de l'OMI en matière de pollution opérationnelle, de gestion des eaux de ballast, des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique du transport maritime et à soutenir la mise en œuvre des traités et règlements en vigueur. L'accent sera particulièrement mis sur les activités du Comité de protection du milieu marin de l'OMI (MEPC) et du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) entreprises depuis la dernière réunion des Correspondants.

13. Le représentant des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) présentera le document REMPEC/WG.37/6/2 qui fournit des informations sur les derniers développements sur la question de l'indemnisation en cas de pollution par les navires, et parlera également de la dissolution du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de 1971 (Fonds de 1971). Il en soulignera les implications pour les Etats côtiers de la Méditerranée.

14. Le représentant de l'IPIECA – Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier et gazier présentera le document REMPEC/WG.37/6/3 et informera la réunion sur un éventuel soutien de l'IPIECA en vue de renforcer la coopération entre l'IPIECA, l'OMI et le REMPEC dans la région méditerranéenne.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à les commenter si besoin.

Point 7 de l'ordre du jour **Activités liées à la gestion des eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes**

15. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/7 fournissant des informations sur l'état de la mise en œuvre du Projet intitulé «*Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires*», aussi appelé Projet «Partenariat GloBallast» (GBP), dans la région méditerranéenne, et en particulier l'adoption, par la 17^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Paris, France, 8-10 février 2012), de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, y compris son Plan d'Action et son échéancier d'exécution, ainsi que les «*Orientations générales sur l'application volontaire provisoire de la norme D1 sur le renouvellement des eaux de ballast des navires opérant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique*».

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 8 de l'ordre du jour **Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone, et activités connexes**

16. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/8 qui fournit des informations sur l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), y compris ses termes de référence tel qu'adoptés par la 18^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013), ainsi que sur les activités en lien avec les rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée et le développement du site internet de MENELAS.

17. La réunion sera également informée de la prochaine réunion de MENELAS qui devrait être organisée provisoirement au cours du second semestre de 2015.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 9 de l'ordre du jour **Proposition de projet sur la préparation à la lutte, et la lutte contre la pollution marine accidentelle (hydrocarbures et SNPD)**

18. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/9 fournissant des informations sur une proposition de projet sur la préparation à la lutte, et la lutte contre la pollution marine accidentelle (hydrocarbures et SNPD) qui vise à fournir une assistance aux Parties contractantes pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale présentée sous le point 11 de l'ordre du jour.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 10 de l'ordre du jour **Partage des données, suivi et communication de l'information**

19. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/10, qui fournit des informations sur les enjeux et opportunités actuels liés au partage de données, au suivi et à la communication de l'information, notamment dans le cadre des Profils pays du REMPEC, du Système d'information géographique intégré pour l'évaluation du risque et de lutte contre la pollution marine en Méditerranée (MEDGIS-MAR), du Système de communication d'informations de la Convention de Barcelone (SCI), ainsi que de la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions du Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 11 de l'ordre du jour **Révision de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires**

20. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/11/1 décrivant le processus conduisant à la préparation du projet révisé de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) et proposant des révisions mineures sur la base du rapport de la réunion des experts nationaux sur la révision de la stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (Malte, 11-12 Mars 2015), tel que prévu dans le document REMPEC/WG.37/11/2.

La réunion sera invitée à s'accorder sur le projet révisé de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), tel que modifié au cours de la réunion, et de le soumettre à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour approbation avant sa soumission à la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour adoption.

Point 12 de l'ordre du jour **Coopération entre le REMPEC et la Commission Européenne ainsi qu'avec l'Agence européenne de sécurité maritime**

21. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/12 qui fournit des informations sur la coopération actuelle entre le REMPEC et la Commission européenne ainsi qu'avec l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) et les possibilités de renforcement de cette coopération.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 13 de l'ordre du jour **40^{ème} Anniversaire du REMPEC**

22. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/13 fournissant des informations sur les activités proposées pour célébrer le 40^{ème} anniversaire du REMPEC en 2016.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 14 de l'ordre du jour **Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)**

23. Le Secrétariat présentera deux documents consacrés aux activités du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG). Le document REMPEC/WG.37/14/1 passe en revue les activités menées par le MTWG depuis la 10^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC. Le document REMPEC/WG.37/14/2 se focalise, quant à lui, sur les activités qui ont été identifiées comme pouvant être intégrées dans le programme de travail du MTWG pour le prochain biennium.

La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions du Secrétariat dans les documents mentionnés ci-dessus.

Point 15 de l'ordre du jour **Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2016-2017**

24. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.37/15 contenant un programme d'activités du REMPEC proposé pour l'exercice biennal 2016-2017.

La réunion sera invitée à prendre connaissance, à débattre et à s'accorder sur un programme d'activités du REMPEC proposé pour l'exercice biennal 2016-2017, et de le soumettre à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour approbation avant sa soumission à la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour adoption.

Point 16 de l'ordre du jour **Questions diverses**

25. La réunion sera invitée à se saisir de toute question pouvant être soulevée à ce point de l'ordre du jour.

26. Sous ce point de l'ordre du jour, occasion sera donnée aux organisations qui en expriment le souhait de fournir des informations générales sur certaines de leurs activités pouvant intéresser la réunion.

Point 17 de l'ordre du jour **Adoption du rapport de la réunion**

27. Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour examen et adoption.

Point 18 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

28. La réunion sera clôturée par son Président le mercredi 17 juin 2015 à 17h00.